

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/23/0059 du 22 mars 2023 de la **Ministre de l'environnement, du Climat et du Développement durable**, accorde à la société Proximus Luxembourg SA la modification du délai d'exploitation (1/21/0266) à L- Steinfort, 46, route d'Arlon.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Michel Clemen
Secrétaire communal f.f.